

## SEANCE DU 23 MAI 2022

Séance du 23 mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes

### Etaient présents :

Mmes FERCIOT, GIRARD, THIERY, POIROT, RODOZ  
MM DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, POURCELOT, RICHE, SALESIANI, TIROLE,

### Etaient absents excusés :

Mmes COMTE, CARON-LAGNACH, MAUSSE,  
Mme PISANI (procuration à M. TIROLE)  
M. BINDNER (procuration à E.SALESIANI) M. EHINGER (procuration à J.POURCELOT), VALDENNAIRE (procuration à D.LEHMANN)

Président de séance : Marc TIROLE

Secrétaire de séance : Claude DORIOT

Date de convocation : 18 mai 2022

### Ordre du jour : 1.Jury d'assises 2023

- 2.PLU : Modification simplifiée n°2
- 3.Tarifs périscolaire 2022-2023
4. Etude de faisabilité d'une chaufferie bois
- 5.Point magasin VIVAL
- 6.Point avancement des travaux en cours
- 7.Questionnements divers

## 1. JURY D'ASSISES 2023

Tirage au sort de trois électeurs de la Commune de Dampierre les Bois.

## 2. PLU : Modification simplifiée n°2 - DCM 03-05-2022

La modification simplifiée permet dans un 1er point de passer la hauteur maximale à 15 mètres aussi pour les zones UY et UY1 de Dampierre-les-Bois.

Le second point concerne les normes de stationnement, qui sont allégées : le PLU demande désormais que le nombre de place de stationnement soit « dimensionné pour répondre aux besoins engendrés par la nature, la fonction et la localisation des constructions envisagées, sans dénaturer le site ».

### **Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-36 et suivants et L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 24 février 2020 ayant approuvé le PLU ;

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 7 février 2021, après examen au cas par cas, de ne pas soumettre la modification simplifiée n°2 du PLU à évaluation environnementale ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le projet

Vu la délibération n°01-03-2022 en date du 7 mars 2022 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

Vu le registre de mise à disposition du public ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre de mise à disposition du public ;

**APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du PLU de Dampierre-les-Bois

### 3. Tarifs périscolaires 2022-2023- DCM 04-05-2022

Le Maire propose d'augmenter de 0,10 € chaque tarif pour compenser sensiblement la hausse du prix de l'énergie. (Le détail des tarifs est disponible en Mairie et sera mis à jour dans les prochains dossiers d'inscription périscolaire).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide d'approuver les nouveaux tarifs 2022-2023.**

### 4. Etude de faisabilité d'une chaufferie bois - DCM 05-05-2022

Le SYDED qui s'occupe des modalités de consultation, a transmis à la commune une convention qui définit les conditions de réalisation et de financement d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur pour chauffer les bâtiments : Mairie, Périscolaire, Ecole primaire, Centre socioculturel et Salle des fêtes.

Le bureau d'étude : SOLUTIONS FOR ENERGY EFFICIENCY. Le montant forfaitaire de l'étude s'élève à 10 725,00 € H.T. Subvention de 70 % de l'ADEME et de la REGION Bourgogne-Franche-Comté → soit un reste à charge pour la commune de 30 % (3 861,00 € H.T) + 270,00 € H.T pour la mise à disposition SYDED. **LA PARTICIPATION COMMUNE = 4 131,00 € H.T**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Décide d'approuver les modalités définies dans la convention transmise par le SYDED pour la réalisation d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur.
- Autorise le Maire à signer la convention et les documents y afférents.

### 5. Point magasin VIVAL

Le Maire informe qu'un accord a été trouvé pour le rachat du magasin VIVAL via un portage financier de l'EPF (Etablissement public foncier). Accord financier pour 170 000,00 € et 4000,00 € de frais d'agence.

### 6. Point avancement travaux en cours - DCM 06-05-2022

-Aménagement de la rue de Beaucourt : les travaux se poursuivent.

-Vidéo-protection : en cours de consultation.

-Aménagement de l'aire de jeux et d'un terrain multisport (city-stade) : le point est fait sur les demande de subventions, la consultation des entreprises peut être engagée. Le Conseil **après en avoir délibéré à l'unanimité**, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de l'aire de jeux et du terrain multisport (city-stade).

### 7. QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public (fonctionnement) et proposition de fleurir le village le 30 mai 2022.

#### Liste des Délibérations adoptées :

DCM 03-05-2022 : PLU Approbation de la modification simplifiée n°2

DCM 04-05-2022 : Tarifs périscolaire 2022-2023

DCM 05-05-2022 : Etude de faisabilité de chaufferie bois

DCM 06-05-2022 : Lancement de la consultation des entreprises pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multisports (city-stade)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05**

**Affiché le 1er juin 2022**

**Le Maire, Marc TIROLE**

